

CANADA
 PROVINCE DU QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire de la municipalité de Bolton-Ouest a été tenue le lundi 6 mai 2013 à 19h32 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS: Maire Donald Badger

Conseillers:

#1 Lisa Merovitz, #2 Joann McBrine,
 #4 Frank Simms, #6 Cedric Briggs ainsi que
 l'Inspecteur à la voirie Peter Kralik et la
 Directrice-générale Carrol Kralik.

ABSENT : Conseiller #3 Julian Tuer et
 #5 Stanley Horne

ORDRE DU JOUR

1.	<u>OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>
2.	<u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>
3.	<u>ADOPTION DU PROCES-VERBAL</u>
3.1	-de la réunion tenue le 2 avril 2013
4.	<u>PÉRIODE DE QUESTION</u>
5.	<u>URBANISME</u>
5.1	-Rapport du CCU
5.2	-Dérogation mineure #056
5.3	- Avis de motion concernant le(s) règlement (s) de concordance
5.4	-Offre de service concernant le (s) règlement(s) de concordance
6.	<u>CORRESPONDANCE</u>
6.1	-Demande d'appui de RLB, sommets montagneux
7.	<u>MUNICIPAL INSPECTOR REPORT</u>
7.1	-Rapport pour le mois d'avril 2013
8.	<u>ADMINISTRATION</u>
8.1	-Résolution la liste de destruction des archives
8.2	-Résolution dépenses formation des élections
8.3	-Résolution avec Potton concernant la collecte des matières résiduelles
8.4	-La tonte de gazon à l'Hôtel de Ville, été 2013
8.5	-Fin de la période de probation pour l'assistante Administrative
8.6	-Adhésion au Programme changez d'air
9.	<u>VOIRIE</u>
9.1	-Rapport de l'inspecteur à la voirie
9.2	-Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
9.3	-Nomination d'un vérificateur programme PAERRL
9.4	-Soumissions du gravier
9.5	-Renouvellement du mandat des membres du comité à la voirie
10.	<u>INCENDIE</u>
10.1	-Rapport pour le mois d'avril 2013
10.2	-Coûts selon la sentence arbitrale
11.	<u>VARIA</u>
11.1	-Journée <rencontre votre voisin> le 20 juillet 2013
12.	<u>COMPTES à PAYER</u>

2.

#048-0513

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par conseiller Briggs
 appuyé par conseillère Merovitz & résolu à
 l'unanimité QUE l'ordre du jour proposé soit
 adopté tel qu'amendé.

3.

3.1

#049-0513

ADOPTION DE PROCES-VERBAL

Proposé par conseiller Simms

appuyé par conseillère Merovitz & résolu à l'unanimité QUE le procès-verbal de la réunion régulière de 2 avril 2013 soit adopté tel que rédigé.

4.

PÉRIODE DE QUESTIONS

+/- 17 personnes assistaient.

5.

URBANISME

5.1

#050-0513

Rapport du CCU

Proposé par conseiller Simms

appuyé par conseillère Merovitz et résolu à l'unanimité QUE le rapport du CCU soit approuvé tel que préparé.

5.2

#051-0513

Dérogation mineure #056 -#lot P291 (32 Stukely)
Zone municipale AF-1

ATTENDU QU'une dérogation mineure a été demandée de propriétaire du lot #P291 sur chemin Stukely;

ATTENDU QUE la dérogation concerne l'article 6.1.1.1(1) du règlement de zonage #264-2008 lequel stipule qu'un lac artificiel, étant considéré comme un construction accessoire, ne peut être implanté dans la cour avant d'un terrain ayant un usage résidentiel;

ATTENDU QUE la dérogation mineure demandée ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins, de leurs droits de propriétés;

ATTENDU QUE la recommandation du comité consultatif d'urbanisme est d'approuver la demande;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseillère
McBrine

appuyé par conseiller Briggs & résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest approuve la demande de dérogation mineure #056 afin de permettre l'implantation d'un étang en cour avant.

5.3

AVIS DE MOTION, est, par la présente donnée avec dispense de lecture par conseiller Briggs qu'à une prochaine séance de conseil, on fera une

proposition d'adopter le(s) règlement(s) de concordance avec le schéma de la MRC.

5.4

#052-0513

Offre de services pour la concordance des règlements d'urbanisme au schéma d'aménagement régional

ATTENDU QUE les règlements d'urbanisme de la municipalité de Bolton-Ouest doivent être modifiés afin de les rendre conforme au schéma de la MRC;

ATTENDU QU'UNE offre de services a été reçue de la firme Gestim Inc. concernant la modification et la révision des règlements d'urbanisme tel que demandé par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseiller Simms appuyé par conseillère McBrine et résolu à l'unanimité D'ENGAGER les services de Gestim Inc. selon leur offre :

1. Analyse et révision de la réglementation pour obtenir la conformité au schéma d'aménagement régional, incluant une rencontre avec le Conseil et/ou le CCU en comité de travail, la rédaction des documents et production de plans, pour un montant forfaitaire de \$4,000.00.
2. Participation à l'assemblée de consultation publique, incluant les frais de déplacement, pour un forfaitaire de \$400.00.
3. Rédaction du procédurier, incluant les avis publics, pour un montant forfaitaire de \$400.00.
4. Pour tout autre sujet non-inclus dans la présente offre, le taux horaire sera de \$65.00/heure et le kilométrage à \$0.50/km.
5. Les taxes en sus.

6.

CORRESPONDANCE

6.1

#053-0513

Demande d'appui de Renaissance Lac Brome pour l'adoption d'une politique de protection des sommets montagneux

CONSIDÉRANT la demande d'appui présentée par Renaissance Lac Brome concernant la protection des sommets montagneux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Bolton-Ouest partage la position de Renaissance Lac Brome concernant l'importance de protéger les sommets montagneux en tant que source de contrôle de la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des pouvoirs qui leurs sont conférés par la Loi, les municipalités ont le pouvoir de régir l'aménagement de leur territoire afin d'assurer la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT que plusieurs mesures ont déjà été prises à cette fin en vertu de ces pouvoirs, tant

par la Municipalité de Bolton-Ouest que par la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT notamment que la municipalité de Bolton-Ouest, sans aucune obligation a pris l'initiative, dès 2007, d'adopter toute une série de règlements rigoureux afin de contrôler l'impact du développement en montagne et ainsi assurer la protection de 95% de la couverture forestière des sommets montagneux de son territoire, tel que : le lotissement plus grand à des altitudes de plus de 400 mètres, la protection des lignes d'horizon en crête de montagne, la gestion de l'eau de ruissellement et le contrôle de l'érosion, la réduction des superficies de coupe à blanc pour l'implantation d'une résidence, et de plus a reçu une étude biologique d'impact environnemental pour le projet de développement du Mont Foster;

CONSIDÉRANT également le plan d'action sur la gestion de l'eau adopté par la MRC Brome-Missisquoi à l'automne 2012;

CONSIDÉRANT qu'un des éléments de ce plan d'action concerne l'élaboration et la mise en place de nouvelles normes réglementaires sur l'érosion et la gestion des eaux de surfaces;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est d'avis que de telles mesures doivent être adoptées par les instances municipales, de concert avec les ressources et les initiatives des gens de la région, en considération des préoccupations locales et des contraintes et particularités physiques, sociales et économiques du milieu;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est d'avis qu'il n'appartient donc pas au MDDEFP d'imposer de telles mesures aux municipalités, qui en seront ultimement imputables;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseiller
Briggs

appuyé par conseillère Merovitz

et résolu à l'unanimité QUE le conseil municipal de Bolton-Ouest informe Renaissance Lac Brome qu'il ne peut appuyer sa demande telle que présentée dans sa lettre post-datée du 15 mai 2013 adressée au MDDEFP tout en lui assurant que la Municipalité continuera à soutenir la MRC dans ses démarches et à elle-même exercer les pouvoirs que lui confère la Loi afin d'assurer la protection de l'environnement et de son territoire.

7.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

7.1

#054-0513

Proposé par conseillère Merovitz

appuyé par conseiller Simms et résolu à

l'unanimité QUE le rapport de l'Inspecteur Municipal soit approuvé ainsi que son chèque de kilométrage au montant de \$75.90 et le chèque de

kilométrage pour l'inspecteur à la voirie au montant de \$181.80.

8.

ADMINISTRATION

8.1

#055-0513

La liste de destruction des archives

ATTENDU QUE l'article 7 de la *Loi sur les archives* oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

ATTENDU QUE l'article 9, de cette même loi, lie organisme public à son calendrier;

ATTENDU QUE l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

ATTENDU QUE l'article 199 du *Code municipal*, stipule que la secrétaire-trésorière ne peut désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseillère
Merovitz

appuyé par conseiller Briggs

et résolu à l'unanimité QUE le conseil municipal de Bolton-Ouest approuve la liste de destruction des archives préparée par Dominic Boisvert, de HB archivistes, s.e.n.c. et datée du 04-04-2013 et autorise la secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

8.2

#056-0513

Approbation de dépense - DGE formation de 2 jours pour les nouveaux présidents d'élection-élections 2013

ATTENDU QUE le Directeur général des élections offre une activité de formation de 2 jours à l'intention des nouveaux présidents d'élection;

ATTENDU QUE Lyne Hébert est la présidente d'élection pour les élections municipales à Bolton-Ouest qui auront lieu ce novembre 2013;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseillère
McBrine

appuyé par conseiller Simms et

résolu à l'unanimité D'AUTORISER Lyne Hébert à assister à cette formation à Longueuil, DE PAYER sa chambre à l'Hôtel pour une soirée et DE REMBOURSER les dépenses pour le kilométrage, les repas et le stationnement sur réception des pièces justificatives.

8.3

#057-0513

Entente concernant la collecte des matières résiduelles par Les Entreprises Raymond Cherrier Inc. et les municipalités de Potton et Bolton-Ouest

Proposé par conseillère Merovitz

appuyé par conseiller Briggs et résolu à l'unanimité D'AUTORISER le maire et la secrétaire-trésorière à signer l'entente précitée de la part de la municipalité de Bolton-Ouest et tel que préparée par la municipalité de Potton.

8.4

#058-0513

La tonte du gazon à l'Hôtel de Ville - été 2013

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a affiché une offre de service pour une personne de faire la tonte de gazon à l'Hôtel de Ville ;

ATTENDU QUE la date limite pour déposer une candidature était le 2 mai 2013 ;

ATTENDU QU'au 2 mai 2013, il y avait une candidature : Peter Kralik

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseillère
McBrine

appuyé par conseiller Simms et résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest engage les services de Peter Kralik afin de faire la tonte de gazon et le fauchage aux deux semaines au taux de \$35.00 la visite.

8.5

#059-0513

Fin de la période de probation pour l'assistante administrative

ATTENDU QUE Lyne Hébert a été engagé le 4 février 2013 comme assistante administrative;

ATTENDU QUE la période de probation était de 3 mois et ladite période a pris fin le 4 mai 2013;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseillère
McBrine

appuyé par conseiller Briggs et résolu à l'unanimité D'AUGMENTER le salaire de l'assistante administrative à \$18.50/heure à partir du 1 mai 2013.

8.6

#060-0513

Demande de participation au programme <<changez d'air>>

ATTENDU QUE L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le MDDEFP, afin de mettre sur pied et

de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de L'île de Montréal;

ATTENDU QUE l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5000 vieux appareils de chauffage;

ATTENDU QUE ce programme se déroule en deux phases;

ATTENDU QUE la participation des municipalités est requise dans la deuxième phase qui a débuté le 1^{er} janvier 2013, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de \$100.00 pour chaque vieil appareil de chauffage au bois;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseillère
McBrine
appuyé par conseillère Merovitz et
résolu à l'unanimité QUE la municipalité de
Bolton-Ouest attribut un montant maximal de
\$500.00 à ce programme changez d'air.

9.

VOIRIE

9.1

#061-0513

Rapport de l'inspecteur à la voirie

Proposé par conseiller Simms
appuyé par conseiller Briggs et résolu à
l'unanimité QUE le rapport de l'inspecteur à la
voirie soit approuvé.

9.2

#062-0513

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier
local - Compensation de base aux municipalités

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé
une compensation de \$121,729 pour l'entretien du
réseau routier local pour l'année civile 2012;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la
Municipalité visent l'entretien courant et
préventif des routes locales 1 & 2 ainsi que les
éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la
responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée
de l'Annexe A identifiant les interventions
réalisées par la Municipalité sur les routes
susmentionnées;

ATTENDU QU'UN vérificateur externe présentera dans
les délais signifiés pour le dépôt de la reddition
des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de
vérification externe dûment complété.

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseiller Simms appuyé par conseiller Briggs et résolu à l'unanimité QUE la Municipalité de Bolton-Ouest informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 & 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

9.3

#063-0513

Nomination d'un vérificateur externe -Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local- Compensation de base au municipalités

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de \$121,729 pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dument complété;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseillère Merovitz appuyé par conseillère McBrine et résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest mandate la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton comme la vérificateur externe afin de compléter l'annexe B ou un rapport spécial concernant le reddition des comptes.

9.4

#064-0513

Demande de soumission pour 2,000 tonnes métriques de gravier 0-3/4 MG 20

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a demandé des soumissions sur invitation pour 2,000 tonnes métriques de gravier 0-3/4 MG 20 livrable partout sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

ENTREPRENEUR	MG 20
Roch Vallières Inc.	\$ 11.40 / tonne
Allard & Allard Construction Inc.	\$ 11.25 / tonne
	taxes en sus

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseiller
Briggs
appuyé par conseillère McBrine
et résolu QUE le conseil municipal de Bolton-Ouest
accorde le contrat pour 2,000 tonnes métrique de
gravier « 0-3/4 concassé MG 20 » à Allard & Allard
Construction Inc. au prix de \$11.25 la tonne
métrique, taxes en sus, selon sa soumission datée
le 29 avril 2013 et pourvu que la qualité de
gravier rencontre toujours les normes du Ministère
des transports.

9.5

#065-0513

Renouvellement du mandat aux membres du comité à
la voirie de Bolton-Ouest

ATTENDU QUE le comité a été établi en juin 2010 ;

ATTENDU QUE les mandats étaient pour une période
de 2 ans à partir d'avril 2011 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseillère
Merovitz

appuyé par conseiller Briggs et
résolu à l'unanimité que les membres du comité
sont les personnes suivantes et pour une période
de 2 ans commençant avril 2013:

Maire Donald Badger
Conseiller Julian Tuer
Conseiller Frank Simms
Conseiller Stanley Horne
Inspecteur à la voirie Peter Kralik
Inspecteur Municipal Sébastien Meunier

10.

INCENDIE

10.1

On n'a pas reçu un rapport ni les coûts de la
Ville de Lac-Brome, cependant, le chalet au
693 Stagecoach a brûlé.

10.2

La Ville de Lac-Brome a établi les coûts pour les
années 2010, 2011, 2012 & 2013. Les arrérages pour
les années 2010-2012 sont au montant de \$92,021
plus les intérêts et après le paiement de \$180,000
sur 3 ans et les coûts pour 2013 sont de
\$84,406.00 payable en 4 versements, le tout selon
la sentence arbitrale. Le conseil municipal de
Bolton-Ouest est d'accord à payer le capital mais
il est en train de vérifier les intérêts chargés.

Tel que demandé par un citoyen qui demeure sur
chemin Stagecoach, on enverra une lettre de
remerciement à Pierre Laplante, chef pompier de la
Ville de Lac-Brome, pour ses efforts et son
professionnalisme concernant les incendies
récemment dans ce secteur.

11.

VARIA

11.1

La journée <<rencontre votre voisin>> aura lieu le samedi 20 juillet 2013 au 31 Town Hall, de 11h00 à 17h00.

12.

COMPTES A PAYER

Solde bancaire au 31.03.13	\$ 188,207.47
Dépenses avril 2013	81,690.11
Dépôts avril 2013	259,234.10
Solde bancaire au 30.04.13	\$ 365,751.46 +
CPG \$475,294.69 + CPG \$147,134.27 (fonds de parcs & terrain de jeux)	

Je, la secrétaire-trésorière soussignée certifie que la municipalité dispose des fonds nécessaires pour payer les comptes des mois d'avril 2013/ mai 2013 au montant de \$45,089.36.

#066-0513

Paiement des comptes

Proposé par conseillère Merovitz appuyé par conseiller Simms & résolu à l'unanimité QUE les comptes des mois d'avril 2013 /mai 2013 au montant de \$45,089.36 soient payés.

Proposé par conseillère Merovitz que la réunion se termine à 21h15.

Adopté

Carrol Kralik
Secrétaire-trésorière

Donald Badger
Maire

LA PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL AURA LIEU LUNDI LE 3 JUIN 2013 À 19H30. Le procès-verbal n'est pas officiel avant qu'il est adopté et signé à une séance du conseil subséquente.